



PREAVIS MUNICIPAL No 11/2014

Concerne une demande de crédit de CHF 39'000.- pour la participation à la réfection de la route du Vuarne

Délégué municipal : Martin Jaussi

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

1. But

La participation à la réfection du tronçon commun de la route du Vuarne défini par convention avec la commune de Trélex.

2. Exposé des motifs

La route du Vuarne est une route forestière qui commence au croisement de la route des Polonais est qui mène aux pâturages et à l'alpage du Vuarne appartenant à la commune de Trélex. La route a une longueur d'environ 1800 m. et est entrecoupée à la moitié par un bovi stop. La partie haute appartient dans son entier à la commune de Trélex.

Une convention signée le 3 juillet 1985 lie les communes de St-Cergue et de Trélex pour la partie basse. Cette partie de la route d'une longueur de 900m passe par les alpages et les forêts de St-Cergue.

Les deux communes se sont mises d'accord pour réparer la partie basse de la route en même temps que les travaux de la partie haute.

Les travaux sont pilotés par Trélex.

Situation actuelle

Actuellement, dans la partie basse, la chaussée est déformée par des nids de poules, les bas-côtés sont par endroit fortement enfoncés. Les travaux forestiers exécutés ces dernières années par la commune de St-Cergue y ont contribué. Les intempéries hivernales ont fortement dégradé l'état de la chaussée. Ce chemin ne contient pas d'équipements souterrains.

Travaux proposés

Les réfections concernent pour le tracé commun de St-Cergue et de Trélex :

- Longueur du tracé : 900 m
- Surface de revêtement : 2'250 m²

3. Coût des travaux

Le devis estimatif du coût des travaux a été réalisé sur la base de trois devis rentrés. L'entreprise la plus performante a été retenue à savoir Camandona SA.

Total HT	CHF	65'500.-
TVA 8%	CHF	5'240.-
Total TTC	CHF	70'740.-
Notre participation de 55% = CHF 38'907.- arrondi à CHF TTC		CHF 39'000.-

Les travaux seront exécutés durant l'été 2014.

4. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Communal de Saint-Cergue,

- Vu le préavis de la municipalité No 11/2014
- Ouï le rapport de la commission des finances,
- Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **d'autoriser** la municipalité à participer à la réfection de la route du Vuarne
- **d'accorder** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 39'000.- TTC
- **de financer** ce montant par la trésorerie courante
- **d'amortir** l'investissement en 1 x par prélèvement sur le fond de réserve, investissements et amortissement futurs. Compte de bilan No 9282.01

Ainsi adopté en séance de municipalité du 12 mai 2014

Au nom de la municipalité
La syndique La secrétaire



C. Gallay N. Agier